



Assemblée générale

Soixante et onzième session

91^e séance plénière

Jeudi 13 juillet 2017, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Thomson (Fidji)

La séance est ouverte à 15 h 10.

Point 69 de l'ordre du jour (suite)

Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale

c) Assistance économique spéciale à certains pays et à certaines régions

Projet de résolution (A/71/L.78)

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Jamaïque qui va présenter le projet de résolution A/71/L.78.

M. Rattray (Jamaïque) (*parle en anglais*) : Ma délégation est heureuse d'avoir collaboré avec la délégation mexicaine afin de présenter le projet de résolution A/71/L.78 à l'Assemblée générale pour examen et adoption. Nous nous félicitons du soutien que nous avons reçu des nombreuses délégations qui ont participé aux consultations sur le texte et remercions celles qui ont rejoint la liste des auteurs du projet de résolution.

La crise provoquée par l'introduction et la propagation du choléra en Haïti, qui est le résultat à la fois de l'action et de l'inaction de l'ONU, n'est pas une crise sur laquelle on peut fermer les yeux. Elle entache profondément la réputation de l'ONU et représente un écueil dans notre ambition partagée de promouvoir et

de défendre les droits de l'homme, la paix et la sécurité internationales et le développement.

La Jamaïque a donc accueilli avec une grande satisfaction les excuses présentées par l'ancien Secrétaire général, qui a notamment reconnu que l'ONU avait la responsabilité morale d'aider les victimes du choléra en Haïti. Nous appuyons pleinement l'élaboration de la nouvelle stratégie du système des Nations Unies pour lutter contre le choléra en Haïti et appelons les États Membres, qui sont l'incarnation des Nations Unies, à mettre tout en œuvre, à titre individuel, pour réparer les dommages causés par le choléra et à prévenir toute nouvelle épidémie. Ce ne sera pas facile, étant donné que le choléra est désormais endémique en Haïti et va continuer de toucher la population pendant encore plusieurs années. Il nous appartient donc de mobiliser la volonté politique et le soutien financier nécessaires pour mettre fin à la transmission de cette maladie meurtrière qui continue de frapper un des nôtres quelque sept années après son apparition.

Grâce à ses deux volets, la nouvelle stratégie de l'ONU est un véritable plan de campagne pour s'attaquer efficacement aux multiples dimensions et complexités de la crise du choléra. Cela suppose notamment un travail au niveau humanitaire, l'amélioration de la situation des droits de l'homme et un appui au développement durable. Selon nous, l'approche globale mise en place doit toujours être axée sur la population afin que notre attention se porte principalement et avant tout sur les

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

17-21304(F)



Document adapté

Merci de recycler



droits, les besoins et les conditions de vie des victimes, leurs familles et leurs communautés.

Nous observons avec préoccupation le peu de ressources mises à disposition pour financer la lutte contre le choléra. C'est pourquoi la Jamaïque appuie la proposition du Secrétaire général invitant les États Membres à renoncer volontairement à la restitution du solde et des crédits de 2015-2016 inutilisés au titre des recettes accessoires et des ajustements de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, et à les réaffecter au Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires des Nations Unies pour la lutte contre le choléra en Haïti. Nous sommes conscients que la somme qui pourrait être ainsi mobilisée est bien faible par rapport au montant requis, mais, étant donné la gravité de la situation, nous estimons que toutes les sources possibles de financement sont utiles. Dans le même esprit, nous accueillons également avec satisfaction la nomination par le Secrétaire général d'une nouvelle Envoyée spéciale pour Haïti et sommes confiants que son travail pour établir des partenariats avec un large éventail de parties prenantes à l'appui de l'action de l'ONU en Haïti donnera des résultats durables.

La Jamaïque espère vivement avoir la possibilité de poursuivre le dialogue avec les États Membres pour trouver des moyens plus efficaces d'appuyer davantage la nouvelle stratégie, notamment pour faire en sorte que l'ONU soit à la hauteur de l'engagement qu'elle a pris envers le peuple haïtien, en particulier les victimes de l'épidémie de choléra et leurs familles.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/71/L.78, intitulé « Nouvelle stratégie de l'Organisation des Nations Unies pour lutter contre le choléra en Haïti ».

J'informe les membres que la liste des coauteurs sur e-Sponsorship est close.

Je donne la parole à la représentante du Secrétariat.

M^{me} De Miranda (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : J'informe les membres que, depuis le dépôt du projet de résolution, outre les délégations énumérées dans le document A/71/L.78, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Allemagne, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Bahamas, Barbade, Belize, Bénin, État plurinational de Bolivie, Brésil, Cabo Verde, Canada, Chili, Chypre, Colombie, Costa Rica, Cuba, Dominique, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis

d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, France, Géorgie, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée-Bissau, Guyana, Îles Marshall, Irlande, Italie, Kenya, Liechtenstein, Luxembourg, Malte, États fédérés de Micronésie, Népal, Nicaragua, Paraguay, Pays-Bas, Philippines, République centrafricaine, République dominicaine, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Soudan, Suède, Suisse, Suriname, Tchad, Thaïlande, Turquie, République bolivarienne du Venezuela.

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite adopter le projet de résolution A/71/L.78?

Le projet de résolution A/71/L.78 est adopté (résolution 71/161 B).

Le Président (*parle en anglais*) : Nous allons maintenant entendre les déclarations après l'adoption de la résolution.

M^{me} Nazaïre (Haïti) : Ma délégation voudrait tout d'abord remercier tous les États Membres qui ont appuyé la résolution sur la nouvelle stratégie de l'ONU pour lutter contre le choléra en Haïti (résolution 71/161 B), qui vient d'être adoptée par consensus. Ce vote est la manifestation du soutien international considérable dont jouit cette nouvelle approche caractérisée par une stratégie plus ouverte et plus généreuse face aux répercussions de la crise du choléra en Haïti, et surtout plus en phase avec l'idéal de solidarité universelle incarné par l'ONU.

Ma délégation profite donc de cette occasion pour exprimer de façon spéciale son immense gratitude à la Jamaïque et au Mexique pour leur rôle de cofacilitateurs de la présente résolution. Leurs efforts inlassables ont permis d'aboutir au large soutien qui renforcera la légitimité et l'efficacité du nouveau plan en suscitant un intérêt accru et un engagement solennel de la communauté internationale à une mobilisation matérielle et morale sans précédent pour lutter et éradiquer le choléra et ses conséquences néfastes en Haïti.

Cette épidémie représente une véritable calamité pour mon pays et elle a souligné et accentué les lourdes contraintes structurelles entravant le développement durable d'Haïti. Ma délégation est heureuse de constater que nous avons à présent les outils adéquats pour mener avec toute la loyauté, la volonté et la cohésion de l'ensemble de nos partenaires ce combat qui dépasse nos seules ressources. Dans cette optique, elle se félicite de

la nomination récente de M^{me} Josette Sheeran comme Envoyée spéciale du Secrétaire général pour Haïti.

Pour conclure, avec cette résolution nos espoirs de succès sont grandement raffermis et ma délégation en sait gré à tous les membres.

M^{me} Arrieta Munguia (Mexique) (*parle en espagnol*) : Ce fut un grand honneur pour le Mexique que de cofaciliter, aux côtés de la Jamaïque, une résolution aussi importante (résolution 71/161 B), qui constitue selon nous un véritable tournant dans la lutte contre le choléra en Haïti, parce qu'elle nous permet de rediriger les soldes et crédits de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) vers un aspect extrêmement important du développement, à savoir la santé, l'assainissement et tout ce qui permettra à long terme d'éradiquer définitivement ce fléau.

Le Mexique entend continuer à appuyer Haïti en 2017 grâce à un projet baptisé « Projet Yucatán ». Dans ce cadre, nous avons déjà consacré 362 000 dollars à la reconstruction d'une importante école publique de sages-femmes en Haïti, conformément à l'accent que nous mettons sur la santé. Nous espérons avoir prochainement connaissance de tous les détails des résolutions relatives à la fermeture de la MINUSTAH afin de pouvoir alors décider des contributions supplémentaires que nous pourrions verser à nos voisins et frères d'Haïti.

M. Ten-Pow (Guyana) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de parler au nom des 14 États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM).

Je voudrais tout d'abord transmettre à l'Assemblée générale les remerciements de notre région pour avoir appuyé la résolution 71/161 B, sur la nouvelle stratégie de l'Organisation des Nations Unies pour lutter contre le choléra en Haïti.

La CARICOM se félicite que l'ONU reste cohérente dans ses efforts pour remédier à la situation en Haïti. Nous avons jugé très encourageants l'annonce par l'ancien Secrétaire général, Ban Ki-moon, de la nouvelle stratégie et le fait qu'il ait invité instamment tous les États Membres à soutenir pleinement l'initiative visant à maîtriser et éradiquer le choléra en Haïti. La CARICOM estime que cette initiative sera un des grands tremplins permettant à Haïti de continuer à progresser et nous tenons à réaffirmer notre engagement à l'égard de la nouvelle approche. Dans ce contexte, nous nous félicitons de la récente nomination de M^{me} Josette Sheeran comme Envoyée spéciale du Secrétaire général

pour Haïti. Nous sommes convaincus que sa nomination insufflera un élan supplémentaire à la mise en œuvre intégrale de la nouvelle stratégie.

Bien que des efforts nationaux, régionaux et internationaux considérables aient été déployés pour lutter contre le choléra en Haïti depuis 2010, et que des progrès importants aient été réalisés, Haïti continue de se heurter à de graves obstacles qui nuisent à ces efforts. Nous jugeons donc encourageantes les informations contenues dans le deuxième rapport du Secrétaire général aux États Membres (A/71/895) indiquant que grâce à la nouvelle stratégie, le nombre de cas présumés de choléra a fortement diminué depuis 2016. Cela démontre les effets positifs importants qu'une approche collective peut avoir sur la situation dans ce pays frère de la CARICOM. Cependant, nous ne devons pas nous faire d'illusion quant à l'ampleur de la tâche à accomplir, car le choléra est désormais endémique en Haïti.

Les Haïtiens ont besoin de l'aide de toute la communauté internationale, non seulement pour atténuer les souffrances causées par cette maladie meurtrière, mais aussi pour s'attaquer durablement et efficacement aux conditions sous-jacentes qui augmentent le risque de choléra, en particulier la pauvreté – et dans le cas d'Haïti, l'extrême pauvreté –, la faiblesse des infrastructures d'assainissement, l'accès limité à l'eau potable, les mauvaises conditions de logement et le manque de services de santé de base. On notera que tous ces éléments font partie des cibles et objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et qu'ils justifient d'autant plus qu'une assistance spéciale soit accordée à Haïti, en tant que petit État insulaire en développement mais aussi en raison de la responsabilité morale que porte l'Organisation vis-à-vis de cet État Membre.

Nous accueillons favorablement les divers projets qui sont actuellement mis en œuvre par les organismes des Nations Unies, notamment l'UNICEF et l'Organisation mondiale de la Santé, en collaboration avec l'Organisation panaméricaine de la santé, entre autres. Ces efforts contribuent tous à faire baisser l'incidence du choléra en Haïti. Bien que de nombreux défis restent à surmonter, nous sommes convaincus que l'ONU est déterminée à mener à bien la tâche qui l'attend et qu'en partenariat avec d'autres parties prenantes de la communauté internationale, elle continuera à obtenir des progrès tangibles.

Pour être pleinement mise en œuvre, la nouvelle stratégie doit disposer d'un financement suffisant.

Aussi nous félicitons-nous de l'intention déclarée du Secrétaire général d'inviter les États Membres à affecter de manière volontaire leur part du solde inutilisé et autres recettes au titre de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti au Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires des Nations Unies pour la lutte contre le choléra en Haïti afin de soutenir la nouvelle stratégie. La CARICOM encourage également d'autres contributions financières volontaires et formes d'appui appropriées afin de maintenir la dynamique à l'œuvre.

Pour terminer, les États membres de la Communauté des Caraïbes sont solidaires de notre pays frère, Haïti. Nous reconnaissons qu'il est crucial de maintenir le partenariat entre l'ONU, les acteurs de la communauté internationale et le Gouvernement et le peuple haïtiens afin de continuer à faire fond sur les progrès réalisés à ce jour. C'est pourquoi nous exhortons tous les États Membres à continuer de soutenir la nouvelle stratégie, alors que nous collaborons pour réaliser encore plus de progrès en Haïti.

M^{me} Mejía Vélez (Colombie) (*parle en espagnol*) : Je remercie les Missions permanentes du Mexique et de la Jamaïque du rôle de chef de file qu'elles ont joué tout au long des consultations qui ont abouti à l'adoption de la très importante résolution 71/161 B sur la nouvelle stratégie de l'ONU en matière de lutte contre le choléra en Haïti. Il s'agit assurément d'un nouveau pas dans la bonne direction, qui va nous permettre de continuer à soutenir le Gouvernement et le peuple haïtiens au sein du Groupe des Amis d'Haïti, dont la Colombie est membre.

Ma délégation est convaincue que le texte de la résolution crée une nouvelle feuille de route qui nous permettra, grâce à cette nouvelle stratégie, de mieux utiliser les ressources et diriger les efforts afin de surmonter la grave crise de santé humanitaire sévissant dans notre région. À cette fin, nous nous associons à l'appel lancé aux États Membres, ainsi qu'aux différentes organisations régionales et internationales, pour qu'ils continuent de contribuer au bien-être d'un pays qui, en dépit de ses difficultés, a toujours fait preuve d'un immense courage et d'une grande détermination.

Comme la représentante d'Haïti vient de le dire, il convient également de souligner que les progrès politiques réalisés par le pays ont certainement contribué à la conclusion, prévue en octobre prochain, des activités de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti et à la transition vers – ce qui est le plus important pour nous – l'appui à la justice par le

biais de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti.

Cela nous permettra également, en tant que région, de renforcer et de réaffirmer l'importance de la coopération Sud-Sud, comme l'a dit le Groupe des Amis d'Haïti lors de sa dernière visite en Haïti, il y a deux mois. Il s'agit notamment d'accroître la coordination entre les acteurs concernés qui font face aux défis liés au choléra et de renforcer le système en place afin qu'il puisse apporter une réponse plus globale et améliorer les conditions de vie des Haïtiens. Pour nous, cela revêt également une connotation historique, puisque c'est d'Haïti en 1815 que le libérateur Simón Bolívar a repris sa marche de libération qui a fait de nous une nation. Sans Haïti, notre grande Colombie n'aurait pas pu devenir une république. C'est la raison pour laquelle nous serons toujours prêts à appuyer Haïti dans l'édification d'un pays plus prospère, s'employant à surmonter ses difficultés.

M. Nayan (Philippines) (*parle en anglais*) : Les Philippines ont parrainé la résolution 71/161 B, mues par la nécessité d'aider les Haïtiens, dont 800 000 ont été touchés par l'épidémie de choléra et ont toujours désespérément besoin d'aide. En réponse à l'appel en faveur d'un appui financier et d'autres formes appropriées figurant au paragraphe 3 de la résolution, et en solidarité avec le peuple haïtien, les Philippines sont heureuses de faire une contribution financière volontaire de 50 000 dollars au Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires des Nations Unies pour la lutte contre le choléra en Haïti à l'appui de la nouvelle stratégie de l'ONU pour lutter contre le choléra en Haïti.

M. García Moritán (Argentine) (*parle en espagnol*) : Nous remercions les délégations jamaïcaine et mexicaine d'avoir facilité la résolution 71/161 B. Nous avons parrainé cette résolution et nous sommes joints au consensus qu'elle a recueilli.

L'Argentine réaffirme sa préoccupation face à la persistance de l'épidémie de choléra en Haïti malgré les efforts et les progrès réalisés par le Gouvernement haïtien et les différents acteurs régionaux et internationaux pour améliorer la situation. À cet égard, nous appuyons les efforts déployés par le Secrétaire général pour mettre en œuvre une nouvelle stratégie de l'ONU, qui vise à intensifier l'aide apportée par l'Organisation en vue de l'élimination du choléra. Il s'agit notamment de prendre des mesures pour que tous les Haïtiens aient accès à l'eau potable et à l'assainissement, mais aussi

d'apporter une aide matérielle et un soutien à ceux qui sont le plus directement touchés.

De même, nous nous félicitons de la création du Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires des Nations Unies pour la lutte contre le choléra en Haïti, ainsi que de la nomination de M^{me} Josette Sheeran en tant qu'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour Haïti, qui sera chargée d'élaborer une vaste stratégie visant à mobiliser des contributions volontaires et à appuyer les efforts déployés par Haïti pour atteindre ses objectifs de développement durable. Nous souhaitons à M^{me} Sheeran plein succès dans ses nouvelles fonctions.

Depuis 1994, l'Argentine participe à tous les efforts menés par l'ONU pour aider Haïti à assurer sa stabilité et son développement. À ce titre, nous accueillons avec satisfaction la conclusion couronnée de succès de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) et la transition vers une nouvelle phase qui, nous l'espérons, permettra une consolidation définitive de la paix en Haïti. Après 13 ans de présence en Haïti et après le départ de notre bataillon et de notre unité aérienne en avril 2015, notre hôpital militaire de niveau 2 va quitter le pays en août. Cet hôpital a été fortement impliqué dans les efforts déployés par l'ONU pour atténuer et régler les divers problèmes sanitaires relevant de sa mission, notamment la prévention du choléra et les soins prodigués aux victimes, ainsi qu'après le séisme dévastateur de 2010 – à un certain moment, c'était d'ailleurs le seul centre de santé opérationnel.

L'achèvement du mandat de la MINUSTAH ne veut toutefois pas dire que nous nous détournerons d'Haïti, car, outre la poursuite de notre coopération bilatérale, nous continuerons de participer au mandat de la nouvelle Mission – la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti – avec les 15 agents argentins de la police civile actuellement en place, dont le nombre pourra être relevé le cas échéant, afin de continuer à renforcer les capacités de la Police nationale d'Haïti. Nous sommes certains que la nouvelle Mission contribuera également à la mise en œuvre de la nouvelle stratégie de l'ONU pour lutter contre le choléra.

Pour terminer et pour toutes ces raisons, nous réaffirmons l'attachement de notre pays à la nouvelle stratégie de l'ONU en matière de lutte contre le choléra en Haïti. À cet égard, nous voudrions annoncer que l'Argentine fera une contribution volontaire de 10 000 dollars au Fonds d'affectation spéciale

pluripartenaires des Nations Unies pour la lutte contre le choléra en Haïti au titre de 2017.

M. Bonser (Canada) (*parle en anglais*) : Le Canada est fier d'avoir parrainé la résolution 71/161 B et de continuer à appuyer activement les efforts déployés par l'ONU dans la lutte contre le choléra en Haïti. À cet égard, nous remercions le Secrétaire général de son dernier rapport (A/71/895) sur la nouvelle stratégie de l'ONU pour lutter contre le choléra en Haïti et de son engagement continu à en assurer la bonne mise en œuvre.

Je voudrais également saisir cette occasion pour saluer et féliciter M^{me} Josette Sheeran de sa nomination en tant qu'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour Haïti. Je tiens à l'assurer du plein appui du Canada, alors qu'elle s'acquitte de son important mandat.

Nous sommes encouragés de constater une réduction du nombre de cas suspects de choléra en Haïti ces derniers mois. Cela montre que l'intensification de la stratégie en place porte ses fruits. Toutefois, ces signes encourageants ne doivent pas nous servir d'excuse pour ne pas faire plus. En effet, le moment est venu pour nous tous de soutenir la nouvelle stratégie jusqu'à ce que le choléra soit éliminé en Haïti.

(l'orateur poursuit en français)

Le Canada appuie la proposition du Secrétaire général visant à réaffecter à la lutte contre le choléra en Haïti le solde inutilisé provenant du budget de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti. Nous répondrons donc positivement à cette demande du Secrétaire général qui permettra, nous l'espérons, de répondre en partie aux besoins urgents qui sont évoqués dans le rapport. Nous appelons tous les autres États Membres à également envisager de répondre positivement à cette demande.

(l'orateur reprend en anglais)

Pour terminer, je voudrais réaffirmer le ferme appui de mon pays au développement à long terme d'Haïti et à la lutte contre le choléra. Pour l'ONU et la communauté internationale, répondre de manière adéquate à cette crise est à la fois une obligation morale et un élément clef pour qu'Haïti puisse progresser sur la voie du développement.

M. Castañeda Solares (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Le Guatemala remercie les délégations jamaïcaine et mexicaine d'avoir déposé et facilité la résolution 71/161 B, intitulée « Nouvelle stratégie de

l'Organisation des Nations Unies en matière de lutte contre le choléra en Haïti ». Le Guatemala a parrainé la résolution, réaffirmant ainsi son appui à la nouvelle stratégie de l'ONU présentée par le Secrétaire général.

La résolution reconnaît qu'il est urgent d'atténuer les souffrances que le choléra inflige à la population haïtienne et, dans le même temps, demande instamment que des efforts soient faits pour éviter que la crise ne se prolonge. Nous saluons à cet égard les efforts menés par le Gouvernement haïtien, avec l'appui de l'ONU et d'autres acteurs régionaux et internationaux. De même, nous appuyons la recommandation tendant à ce que le solde inutilisé et les crédits au titre de recettes diverses et d'ajustements du budget de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) pour la période 2015-2016 soient réaffectés au Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires des Nations Unies pour la lutte contre le choléra en Haïti.

Le Guatemala saisit cette occasion pour saluer le travail accompli par les contingents militaires et de police qui, dans le cadre du mandat de la MINUSTAH, ont coordonné et mis en œuvre des projets à effet rapide axés, dans de nombreux cas, sur les questions de l'eau et de l'assainissement dans le pays. À l'époque, nombre de ces projets ont contribué aux efforts déployés par le Gouvernement haïtien pour renforcer le système d'approvisionnement en eau potable dans l'ensemble du pays. Grâce à la réalisation de ces projets, des efforts notables ont été faits pour lutter contre les maladies d'origine hydrique, telles que le choléra. Nous espérons que cette nouvelle stratégie inclura les enseignements tirés du passé et garantira à ces projets la continuité nécessaire.

Enfin, nous souhaitons plein succès à M^{me} Josette Sheeran en sa qualité de nouvelle Envoyée spéciale pour Haïti dans le cadre des efforts qu'elle mènera pour réduire les conséquences du choléra dans le pays.

M. Barros Melet (Chili) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, nous tenons à remercier les délégations mexicaine et jamaïcaine d'avoir présenté la résolution 71/161 B, que le Chili a parrainée.

Dans le contexte actuel et étant donné les difficultés auxquelles fait face Haïti, l'épidémie de choléra continue d'être l'un des principaux problèmes humanitaires. Bien que l'incidence de la maladie ait diminué depuis 2011, les chiffres restent extrêmement élevés et les capacités de réponse insuffisantes. Le passage dévastateur de l'ouragan Matthew en 2016 n'a

fait que rendre le contexte encore plus complexe. Il ne sera possible de mettre fin à l'épidémie de choléra que s'il y a une vaste mobilisation de la part de la communauté internationale, en particulier des États représentés ici à l'Assemblée générale.

Nous saluons les mesures prises par l'ancien Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, qui a reconnu le rôle joué par l'ONU et lancé une nouvelle stratégie de lutte contre le choléra en Haïti, laquelle a été reprise par le Secrétaire général António Guterres. Le Chili appuie ce plan, qui prévoit non seulement des efforts à court, moyen et long terme en vue de réaliser les objectifs de développement durable, mais aussi des mesures matérielles et un appui aux victimes, à leurs familles et à leurs communautés. Nous pensons que l'ONU a une dette à cet égard, et c'est pourquoi il est urgent que le Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires des Nations Unies pour la lutte contre le choléra en Haïti dispose du financement nécessaire pour appuyer le programme, aussi bien dans le premier que dans le second volet de la nouvelle stratégie.

Pour le Chili, appuyer l'action engagée pour lutter contre le choléra a été une priorité. En tant que participant à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, nous avons contribué aux travaux entrepris par la Mission dans le cadre de ses divers projets à effet rapide en vue d'appuyer le plan national d'élimination du choléra. En 2015, le Chili a versé des contributions financières au programme de vaccination contre le choléra lancé par l'Organisation panaméricaine de la santé, l'UNICEF et les autorités locales, qui était centré sur les enfants haïtiens. De même, en février dernier, le Chili a été l'un des premiers pays à apporter une contribution au Fonds d'affectation, réaffirmant ainsi son engagement en faveur du renforcement des institutions, du développement et du bien-être d'Haïti et de son peuple.

En ce qui concerne le texte de la résolution, nous saluons le fait qu'il s'agit d'un document d'appui politique, mais qu'en plus, il prévoit également des mesures concrètes, comme indiqué aux paragraphes 4 et 5. Nous nous félicitons de l'adoption à l'unanimité de la résolution 71/161 B. Nous espérons qu'il fournira un appui efficace à la nouvelle stratégie et contribuera ainsi à soulager les souffrances de nos frères et sœurs haïtiens.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur après l'adoption de la résolution.

Avant de terminer, je voudrais féliciter les délégations pour le débat très positif et responsable d'aujourd'hui. Je tiens tout particulièrement à saluer la déclaration faite au nom de la Communauté des Caraïbes, qui a été tout à fait positive et tournée vers l'avenir. Elle a visé juste en soulignant le rôle des objectifs de

développement durable, en particulier l'objectif 6. Il est temps de passer à l'action.

L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 69 c) de l'ordre du jour.

La séance est levée à 15 h 50.